

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 21

Artikel: Les tireurs du bon vieux temps : nombreuses abbayes fondées dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. - Précautions prises par LL.EE. - Les Nobles abbayes des fusiliers de Ropraz, de Châtillens et Palézieux, et de Servion. - Les premières armes de nos an...

Autor: L.M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerve, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La fête des Narcisses.

Une Montreusienne à l'étranger a reçu de sa vieille mère la lettre suivante, qu'elle a bien voulu nous autoriser à publier :

Vernex, ce 20 mai 1900.

Ma chère enfant,

Ta tante Louise et moi nous sommes allées à la Fête des Narcisses d'hier. Jusqu'ici, nous nous étions tenues à l'écart, ces fêtes n'étant pas de notre âge. Mais ton cousin Alexandre, qui est du comité — il est de tous les comités, ce cher Alexandre — est venu nous inviter avec une telle insistance, que nous avons finalement cédé. La journée a été un peu fatigante pour moi, car depuis l'Abbaye des vigneronnes de 1851 je n'avais assisté à aucune fête de ce genre. Tu en trouveras sûrement la description dans les grands journaux que tu reçois. Cela ne m'empêchera cependant pas de t'en parler aussi. Peut-être te représenteras-tu mieux ce spectacle en te servant des lunettes de ta vieille maman.

La Fête des Narcisses est une affaire de haute importance pour nos Montreusiens de cinq à quinze ans. C'est ce petit monde qui en est le ressort et le principal attrait. On en fait des choristes, des danseurs de ballet et des figurants de cortège. Tous tes neveux et nièces en étaient cette année. Durant des semaines, c'est dans toutes les familles une fièvre incroyable. On apprend ses couplets, on s'exerce à ronder selon les règles, on essaie ses costumes, on va aux répétitions. Et, chose étonnante, on me dit que l'école n'en souffre pas et que l'on met à l'étude autant d'application qu'à la danse. Cela nous promet une belle génération de savants. Puisse-t-elle n'être pas trop pédante !

Comme notre fête doit célébrer le printemps, on a eu l'idée de faire de nos moutards des fleurs printanières qui d'abord se montrent timidement, puis ouvrent peu à peu leurs corolles et enfin ne forment qu'un seul et gigantesque bouquet de perce-neige, de gentianes, de primevères, de pâquerettes, de boutons d'or, de violettes, de pervenches, de scyllas, de muguets, de ne-m'oubliez-pas, et surtout de narcisses. Par leurs chants et leurs mouvements, ces fleurettes simulent le fin gazon alpestre, caressé par la brise ou bourdonnant d'insectes et resplendissant d'éclat au soleil de mai. C'est très, très, très beau. Ta tante en pleurait de douce joie et moi, qui ne suis pourtant pas portée à la sensiblerie, j'en étais aussi toute remuée.

Alice et Marthe étaient bien jolies en primevère et en marguerite. Leur frère Edouard faisait un peu la mine ; il aurait voulu figurer un bouton d'or et on l'avait vêtu en muguet. Ses clochettes argentées autour de son capuchon vert tendre lui allaient pourtant fort bien. Mais tu sais qu'il a toujours eu un faible pour les couleurs voyantes.

Afin de ne pas lasser les spectateurs, les scènes des fleurs alternaient avec des rondes de pierrots, de poupées, de pantins, de marquis et de marquises. Et c'était ravissant aussi.

Dans sa chaise à porteur, avec sa perruque poudrée, sa mouche à la joue, son port de grande dame, Madeleine était à croquer. Et elle le savait bien, la coquine.

Des jeunes gens de vingt ans portant notre vieux costume ont dansé une montferrine. Cela nous a rappelé nos mi-été de la montagne. Je ne sais si les étrangers en ont goûté comme nous le charme rustique. Il lui aurait fallu le simple cadre de nos pâturages. Mais on ne peut tout avoir.

Avec les chants des enfants, nous avons entendu encore des airs joués par les orchestres. Une cantatrice de Genève, à la voix puissante, s'est aussi fait entendre. Moi qui ne m'y connais pas, j'ai applaudi de confiance. C'était d'un luxe inouï. Puis ont défilé toute sorte de voitures couvertes de fleurs. On n'a rien vu, m'a dit Alexandre, d'aussi beau à Nice. Je veux bien le croire ; mais j'aime encore mieux les rondes des enfants, et ta tante partage mon sentiment. Nous sommes trop vieilles, vois-tu, pour comprendre toutes ces nouvelles choses.

Quand les belles voitures eurent passé et repassé suffisamment sous nos yeux, tout le monde s'est mis à jeter des bouquets de narcisses comme les écoliers lancent des boules de neige. C'a été un vrai carnage. Ni tante Louise ni moi nous n'avons pu supporter longtemps ce spectacle. Nous sommes rentrées un peu tristes à la maison, en songeant aux pauvres fleurs piétinées par cette foule élégante et bruyante. Et à notre esprit revenaient les parties que nous faisons dans notre enfance, à notre pré, sous le col de Sonloup. Nous allions là-haut en grande bande, cueillir le narcisse, nous en ornions notre chapeau et notre corsage. Au retour, tes grands-parents nous faisaient servir à goûter au chalet Dufour et nous nous régalaient de crème, de miel et de beurre qui sentaient le narcisse. Comme ce temps-là est loin ! C'était le beau temps, quoi qu'on dise.

Toi, ma chère enfant, tu prendras sans doute plus de plaisir que nous autres vieilles femmes à la fête des Narcisses. Tu auras raison, il faut être de son temps, à moins de broyer du noir du soir au matin, ce qui ne vaut rien, ni pour l'esprit ni pour le corps.

Dans la boîte où je glisse ces lignes, tu trouveras des narcisses en deux bouquets. Ce sont tes nièces qui les ont cueillis ce matin, à ton intention, dans leur pré de Sonzier. Offres-en un à tes maîtres, puisqu'ils sont si bons pour toi, et garde l'autre. Aie soin de les tremper tout de suite dans de l'eau fraîche, après en avoir raccourci la tige. De cette façon, ils reprendront plus vite leur fraîcheur. Change l'eau tous les deux jours au moins. Tu verras que la plupart sont en boutons. Il y aura de quoi fleurir ta chambrette pendant une quinzaine. N'oublie pas de les mettre sur le rebord de la fenêtre pendant la nuit, afin de ne pas attraper une vilaine migraine.

Enfin, ma chère enfant, donne un bec au plus gros narcisse ; je l'ai embrassé en pensant à toi et l'ai chargé de te transmettre, avec le parfum du pays, tout ce que le cœur de ta

mère renferme à ton endroit. Ne va pas te tromper, c'est le gros narcisse entouré de boutons encore verdâtres.

Ta mère.

Les tireurs du bon vieux temps.

Nombreuses abbayes fondées dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. — Précautions prises par LL. EE. — Les Nobles abbayes des fusiliers de Ropraz, de Châtillens et Palézieux, et de Servion. — Les premières armes de nos ancêtres. — Archers et arbalétriers.

V.

Ce fut surtout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, nous dit M. Ch. Pasche, dans la *Contrée d'Oron*, que les Vaudois sentirent le besoin de se rapprocher en formant des sociétés de tir ou abbayes. C'était certainement un symptôme de réveil national. Les bourgeois de Ropraz, qui avaient toujours manifesté un vif sentiment d'indépendance, furent les premiers à fonder la *Noble abbaye des fusiliers de Ropraz*, dont les statuts datent du 17 décembre 1757. — La *Noble abbaye* des fusiliers des paroisses de Châtillens et de Palézieux fut fondée en 1768.

De semblables abbayes se fondant un peu partout, LL. EE. virent un danger pour le gouvernement dans ces sociétés qui seraient pour le peuple une occasion de se réunir et de parler des affaires du pays.

Impuissantes à arrêter le mouvement, LL. EE. voulurent du moins le diriger. Le Conseil de guerre élabora, en 1788, un règlement destiné à être imposé à l'avenir à toute nouvelle société qui se fonderait. Et afin d'éviter de trop nombreuses réunions de citoyens des diverses parties du pays, ce règlement prescrivait que les membres d'une abbaye ne pouvaient être membres d'aucune autre société de tir.

La *Noble abbaye des fusiliers de Servion et Fertens*, fondée en 1796, fut soumise au nouveau règlement.

Ces abbayes existent encore, mais leur organisation a été profondément modifiée.

Parlons un peu maintenant des archers et arbalétriers, l'arc et l'arbalète ayant été les premières armes de nos ancêtres. Car il ne faudrait point se figurer que depuis longtemps déjà ces armes aient été mises à jamais dans l'oubli, témoin les surprises que nous réserve l'Exposition de Paris. Si nous en croyons le *Petit Parisien*, des concours d'archers et d'arbalétriers seront adjoints au grand concours international de tir qui aura lieu à Vincennes.

Les compagnies d'archers sont fort nombreuses en France. Dans nombre de villes et de villages de l'Est et du Nord, une ardente jeunesse passe ses loisirs du dimanche en hygiéniques et utiles exercices de tir à l'arc. Paris lui-même a ses chevaliers de l'arc divisés en cinq compagnies et organisés comme autrefois. Paris possède en outre des sociétés d'arbalétriers.

M. Paul Bersez, député de Cambrai, dans

un excellent discours prononcé au banquet de la société d'arbalétriers *l'Avenir*, disait : « Souvenir des âges anciens, l'exercice de l'arbalète est une des traditions qu'il est bien de ne ne point laisser tomber en désuétude. C'est un des derniers liens qui nous rattachent à nos ancêtres. Il est d'ailleurs reconnu que le tir à l'arbalète est un excellent préparatif au tir de guerre. »

La Belgique compte aussi un nombre considérable d'archers.

En Angleterre, les vieilles sociétés d'archers ont survécu avec tous leurs anciens règlements remontant à plusieurs siècles. Une tradition veut que lorsque le souverain de la Grande-Bretagne vient occuper la résidence d'Holy-Rood, les archers de la compagnie royale d'Ecosse lui apportent trois flèches barbelées.

La reine Victoria a, pour sa part, reçu quatre fois ce présent.

Notons aussi que les dames anglaises ont organisé plusieurs sociétés de tir à l'arc et à l'arbalète et se disputent des prix dans des tournois trimestriels. — Les cibles ont un mètre de diamètre et sont placées à une distance de 150 à 180 mètres.

Nous terminerons ce petit historique des anciens tirs par quelques détails sur l'Abbaye de l'Arc de Lausanne et celle de Vevey.

L. M.
(A suivre.)

Parole de chasseur.

M. Lude, qui était syndic de Vevey, il y a quelque cinquante ans, exerçait la profession de marchand drapier. Sa maison avait une réputation aussi solide que le temple de St-Martin. De toute la contrée, du district fribourgeois de la Veveyse et de la plaine du Rhône, les clients y affluaient. Un jour, arrive un chasseur de Châtel-St-Denis. Il avait besoin de l'étoffe d'un pantalon. Un certain drap couleur chamouis lui tape particulièrement dans l'œil. C'était souple, moelleux, imperméable et inusable. L'aune en valait douze francs. Le chasseur en offre dix, soit tout le contenu de sa bourse. Il en avait une telle envie que le marchand consent à le lui céder à ce prix.

— Seulement, mon ami, lui dit-il, c'est à la condition que vous m'enverrez le premier lièvre que vous débusquerez !

— Vous pouvez y compter, M. Lude.

Des semaines, des mois se passent sans que le syndic drapier voie la queue du lièvre promis, lorsque, un jour de foire, il croise à la rue du Simplon son client de Châtel-St-Denis.

— Hé ! farceur de chasseur, qu'avez-vous fait de mon lièvre ?

— Quoi ! vous ne l'avez pas reçu ?

— Ni moi, ni aucun des miens.

— Je vous l'ai pourtant envoyé.

— Par un messenger amateur de civet, alors ?

— Non. Je vais vous expliquer l'affaire : Huit jours après avoir acheté votre drap, j'étais allé promener mon pantalon neuf dans les ravins de la Veveyse. Tout à coup, un gros lièvre me part dans les jambes. J'épaule et je le manque. Alors, comme il détalait du côté de Vevey, je lui crie : « Cours chez M. le syndic Lude, il compte sur toi ! »

Comparaison n'est pas raison.

Il y avait, voici trois quarts de siècle, un grand banquet à la maison de commune de l'Isle. La justice de paix avait été assermentée dans la matinée par un juge du tribunal de Cossonay, ainsi que cela se pratiquait à cette époque. Magistrats de l'ordre judiciaire et membres de la municipalité avaient largement fait honneur à un de ces menus comme les hôtels de première classe eux-mêmes ne nous en servent plus aujourd'hui. Au dessert,

on avait décaché quelques bouteilles de vin de la comète, de ce 1811 dont les vieux gardent encore le souvenir. Les langues s'étaient déliées et l'on avait porté la santé de toutes les autorités constituées. Moins loquaces ou plus timides que leurs commensaux, MM. les assesseurs demeuraient seuls silencieux. Cependant, leur président ayant pris la parole à deux ou trois reprises, ils se firent finalement entendre à tour de rôle, comme s'ils voulaient se rattraper, et ils devinrent intarissables.

M. le juge au tribunal se leva alors, le verre en main, et dit : « Messieurs de la justice de paix de l'Isle, voulez-vous me permettre une image ? Nous sommes entre nous et nous pouvons nous dire nos petites vérités sans que notre dignité en souffre. »

— Parlez ! parlez ! s'écrièrent les convives.

— Eh bien, je comparerai la justice de paix de ce cercle à un violon. Vous, messieurs les assesseurs, vous en représentez les quatre cordes et vous, M. le juge de paix, vous êtes l'archet qui les fait vibrer.

A cette boutade, un éclat de rire secoua toute la tablée, à l'exception de l'assesseur de Mont-la-Ville. S'étant levé à son tour, ce magistrat demanda au juge de Cossonay la permission de faire aussi une comparaison. Cela lui fut accordé sans peine.

— Je trouve, dit-il d'un air sombre, que le tribunal de Cossonay ressemble, les jours d'audience, à l'arche de Noé, parce qu'on y voit toute sorte de bêtes.

Ce mot mit fin aux comparaisons et le banquet finit en queue de truite de la Venoge.

On vilho sergent.

Quand on a été su lo militéro, qu'on a fe lo Sonderbon et petètrè onco la campagne de Bâle, ein treinte-trai, credoublo ! dierro cein no fâ plliési de voire dai sordâ et, s'on demàorè pè Lozena, Yverdon, àobin pè Mâodon, on sè redressè quand lo bataillon de cliào dzouvenès valottets passè tambou battant et musique ein tètâ ! Tonaire ! seimblliè qu'on ein est adé, on sè redressè comeint on piào su on molan et se lo sa, la giberne, lo fusi et to lo bataclan étiont quie, no tsapèrâi d'allâ vito tot cein eimpogni po poià s'einfelâ dein lo bataillon ein einmourdzeint clià que sé dit : *La Suisse même aux premiers jours...*

Mâ, se y'ein a dà tot terriblio po lo militéro, y'ein a prâo assebin, et mimameint dai sergents et dai caporaux que seimbliont dai tot crâno, quand on lè vouaitè passâ pè lè tserrairès, on derâi, quand l'ont met l'habit, que l'ein savont atant que lo capitèno et mimameint lo colonet ; de cliào z'iquie, faut on boccon sè demaufâ, kâ la pe bouneimpartia dâo temps l'est dai gaillâ que n'ont què la niaffe, que ne cognassont pas pipetta ào serviço et que sè font fourrâ de cliou dza lo sécond dzo dâo camp. Ce sont dai sordâ que ne sont bons què po la pararda, pu l'est tot.

Vo rassovegni-vo de clià que vo contâvo l'an passâ su ce vilho sergent qu'avâi étâ ào Sonderbon et que sè bragavè d'avâi fe çosse, d'avâi fe cein, que l'avâi tiâ ne sè dierro dè Fribordzâi et qu'on avâi trovâ étâi dèzo on ceresi tandi que lè z'altro ferrailivant, et que droumessai tant bin que 'na tchivra, que brottâvè perquie, l'âi avâi medzi lè frindzès de sè z'épolettès po cein que lè z'avâi praisè po de l'herba.

L'est d'on gaillâ de clià sorta que vu vo z'ein derè jena hoai :

Ia on part dè senannès est arrevâ pè Mâodon on bataillon dè dzouvenos sordâ que passâvant l'écoula pè Colombi (pas Colombi qu'est su Mordze, mâ on outro que sè trovè pè su Nâitsati) et lè z'ont remisâ pè la caserna.

Lo leindéman matin, quand l'ont volliu re-

modâ contre Yverdon, y'avâi ou moué de dzeins po lè vouaitè einvouâ pè compagni et po lè voire défelâ la pararda.

Y'avâi assebin perquie on certain Dzolliet, qu'avâi étâ sergent dâo temps dai fusi à bas-sinets et qu'avâi 'na niaffe dâo tonaire.

Quand bin n'avâi jamé étâ qu'on tot crouie militéro, ce vilho ne fassâ què débliâtterâ su cliào dzouvenos sordâ que s'alignivânt su la plliace et faillâi l'outrè : « Eh ! desâi, n'est pas de nous on temps qu'on arâi fé dinse, on martsivè mi què cein et cein allâvè pe crânameint, assebin on étâi pe d'attaque què cliào d'ora et on avâi mé de goût po lo militéro ; vouaiti-vaï cliào sa et cliào fusi comeint dianstro l'ont cein aligni ! cein a-te façon ! na ma fâi, ne poivont pa pi s'aligni bin adrâi ! Tonaire, s'on étâi dâo bataillon !

— Ta ! ta ! ta ! l'ai fe adon on outro, vo bragâ pas tant, l'onclio Dzolliet : vo rassovegni-vo de clià plliace dezo ce telliot, ào fin boo de la Brouye, et io ni l'herba et ni rein n'a pu crétrè tandi mè de dix z'ans tant cein avâi étâ troupenâ, que l'a fallu la fochèrâ po poiâ ein avâi oquie.

— Binsu, que m'ein rassovigno !

— Et bin sédès-vo porquie clià plliace étâi dinse troupenâi ?

— Ma fâi na ! et porquie ?

— L'est à foocce que lè sergents l'âi sont zu s'étâidrè lè z'altro iadzo tandi que cliào pourro diabblio de caporaux s'escormantsivant à coumandâ lè z'a-draite et lè z'a-gautse su la plliace !

— Et vo rassovegni-vo onco dè cliào pe-quieti que l'aviont plliantâ ti lè veingt pas tot dâo long de la plliace d'armes ?

— Oï ! oï ! mâ sont via du grantein !

— Bin oï ! mâ vo ne sédès petètrè pas porquie l'aviont plliantâ cliào pequieti ?

— N'ein sé rein, na ma fâi !

— Et bin l'étâi po fèrè alligni lè sergents lè z'altro iadzo, po cein que fasiont adé fèrè dai reings tot corbo et que n'étiot jamé fottu de fèrè front bin adrâi ! **

Tulipes et jacinthes. — Plusieurs massifs de la promenade de Monthenon se parent déjà d'un riant tapis de pensées, de myosotis et autres fleurettes, au milieu desquelles s'élancent quelques premières tulipes.

Comme elles sont gracieuses, ces tulipes dont la hampe droite et lisse comme un jonc se termine par une fleur à six pétales, qui compte parmi les plus belles. — Grâce à de nombreuses variétés obtenues par la culture et leurs délicates nuances, un massif de tulipes, au printemps, est ce qu'il y a de plus coquet, de plus ravissant à l'œil du promeneur.

Originaire d'Orient et introduite en Europe vers 1550, nous dit la *Science illustrée*, sa vogue fut si grande, qu'en 1629, d'après le botaniste anglais, John Parkinson, il n'en existait déjà pas moins de cent variétés. On en compte aujourd'hui plus de quinze cents.

On sait avec quelle fureur sévit, en Hollande, au XVII^e siècle, ce qu'on a appelé la *tulipomanie*. Les oignons de tulipe étaient cotés à la Bourse de Harlem ; on jouait sur eux comme actuellement sur la rente et certains se vendaient un prix fabuleux. Selon Muting, il se fit, en trois ans, à Harlem seulement, pour dix millions de florins d'affaires en tulipes. La variété *semper Augustus* atteignait plusieurs milliers de florins. On cite un amateur qui en acquit un oignon en échange de douze arpents de terre ; un autre qui offrit 4600 florins et, en sus, une voiture avec deux chevaux tout harnachés.

Cependant la jacinthe, aujourd'hui, a détrôné la tulipe, même aux yeux des Hollandais. D'une culture facile, elle donne de grosses grappes de toutes les nuances de l'arc-en-